Conseil de laboratoire
14 septembre 2024 – 9h-12h30

Formation restreinte :

Présent·es : Fabien Desage, Anne-Cécile Douillet, Magali Dreyfus (visio), Tristan Haute, Cécile Leconte (visio), Aude Lejeune (visio), Marie Saiget, Julien Talpin

Excusé·es : Marcel Moritz, Olivier Esteves, Nicolas Bué

Invité·es permanent·es du conseil ne prenant pas part au vote : Jean-Gabriel Contamin, Younes Haddadi, Thomas Lépinay

Formation plénière :
En plus des personnes ci-dessus : Carolina Gutierrez Ruiz, Clothilde Saunier (visio), Jordan Keumejio, Audrey Safa, [membres du conseil] ; Muriel Pares (invitée permanente)

A- Conseil restreint aux chercheur·es et enseignant·es-chercheur·es (9h-10h15)

1) examen des demandes de soutien pour le concours CNRS

- A ce jour 11 demandes de soutien sont parvenues au laboratoire, d'autres viendront peut-être dans les jours qui viennent
- Il est décidé d'accompagner 10 de ces 11 candidatures (classement du CERAPS en vœu n°1) ; une lettre de soutien sera néanmoins envoyée à la 11ème candidate, dont le projet est plus éloigné des centres d'intérêt du laboratoire et qui place le CERAPS en vœu n°2
- Chaque projet accompagné est confié à deux membres du laboratoire

2) examen des demandes de délégation CNRS

- Julien O'Miel et Giulia Scalettaris font une demande de renouvellement de leur délégation CNRS, pour un an à plein temps.
- Plusieurs voix se font entendre pour s'étonner de cette nouvelle procédure. En effet, le conseil doit formuler un avis sur les candidatures alors que la direction du laboratoire en a déjà formulé un en amont du dépôt des dossiers. Par ailleurs, le conseil de laboratoire peut difficilement ne pas soutenir des demandes visant à obtenir plus de temps pour les activités de recherche. Il serait d'un certain point de vue plus logique que les demandes soient examinés par les sections/départements.
- Après présentation des deux dossiers, il est décidé de les classer tous les deux comme prioritaires une discussion s'engage sur l'opportunité de faire un classement entre les deux dossiers, équivalents en termes d'ancienneté et de nombre de délégations ou CRCT déjà obtenus (demande de renouvellement d'une première demande). L'argument du genre est avancé dans la discussion, au regard des statistiques locales et nationales sur les demandes de délégation CNRS ou de CRCT.

Résultats du vote :
Votant·es : 8
Classement Giulia Scalettaris en position n°1 : 6 voix
Classement Julien O'Miel en position n°1 : 0 voix
Abstentions : 2 voix

B- Conseil plénier (10h15-13h)

1. Informations

a) Présentation de Jordan Keumejio, nouvel élu du collège C (depuis le 11 octobre 2024, en remplacement d'Audrey Safa). Jordan est doctorant en 4ème année.

b) Retour sur un mail de l'université relatif à la durée des thèses

Les doctorant·es s'inscrivant cette année en 6A et plus ont reçu au moment de leur réinscription un message les informant qu'il s'agissait de leur dernière inscription et qu'il ne leur serait plus possible de s'inscrire après décembre 2025. Les doctorant.es s'en sont inquiété·es, de même que l'école doctorale (le message venant des services centraux), qui a alors demandé un RDV auprès du service des affaires doctorales. Suite à cet échange, l'école doctorale a envoyé le message suivant aux personnes concernées : *« Lors de leur réinscription administrative, certains d'entre vous ont pu recevoir un message automatique d'ADUM paramétré par l'université précisant que votre inscription était autorisée et qu'il s'agissait de la dernière réinscription (la soutenance devant intervenir avant le 31 décembre 2025). L'équipe de l'ED n'avait pas connaissance de cet envoi de message et un point a été fait avec la Vice-Présidence aux affaires doctorales la semaine dernière. Comme le savent certains d'entre vous, un travail de suivi et d'accompagnement est fait à l'ED via des entretiens à compter de la fin de 5ème année (ainsi que pour les années 1 et 2). Ce travail ne sera pas remis en cause par l'université. Il vous est donc demandé de ne pas accorder d'importance à ce message. Les demandes de réinscription dérogatoires sont et seront toujours traitées au cas par cas, selon la situation de chacun. Le point a été mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion avec la Vice-Présidence afin que le paramétrage du message soit modifié. »*

c) Rappel (à nouveau) sur le (non)statut des personnes sans lien contractuel avec l'université ou le CERAPS

Les chercheur·es associé·es et les chercheur·es contractuel·les (post-doc ou IGE/IGR) embauché·es dans le cadre de projets de recherche (ANR notamment) dont le contrat est terminé n'ont pas de lien juridique avec l'université ou le CERAPS. Il n'est donc pas possible de leur faire des ordres de mission et de prendre en charge des déplacements, pour des raisons de responsabilité, *a fortiori* lorsqu'il s'agit de déplacements à l'étranger. Pour les chercheur·es associé·es, il sera possible à partir du 1er janvier 2026 de signer une convention de « collaborateur bénévole » qui changera la donne (voir CR du conseil de laboratoire d'avril 2024)

2. Discussions/décisions

1) Suite à la mise en place de l'EPE et le changement de statut des composantes, une « commission recherche » est mise en place à l'échelle de la faculté. Cette commission contribue notamment « à définir la politique générale de recherche et de formation par la recherche » en lien avec le Conseil de

Faculté, plénier ou restreint selon les cas, appelé à se prononcer sur les propositions de ladite commission. Conformément aux Statuts de la Faculté, le CERAPS doit désigner :

- *2 représentantes ou représentants des enseignants-chercheurs ou chercheurs : 1 collège A, 1 collège B de l'unité ;*
- *2 représentantes ou représentants (et 2 suppléants) des doctorants de l'unité ;*
- *1 représentante ou représentant des personnels BIATSS de l'unité.*

Suite à un appel à désignation de représentantes dans chaque collège, ont été désignées pour siéger dans la commission recherche au titre du CERAPS :

- Jean-Gabriel Contamin pour le collège A
- Isabelle Bruno pour le collège B
- Maxime Poirion, Ludovic Grave (titulaires) ainsi que Lila De Lattre et Clément Echène (suppléant·es) pour les doctorant·es
- Cécile Rodrigues pour les personnels BIATSS

D'autres membres du CERAPS siégeront dans cette commission, en tant que membres élus du conseil de faculté ou en tant que directeurice du laboratoire.

2) Motion de soutien à Victor Dupont

Suite à l'arrestation de Victor Dupont par les autorités tunisiennes le 19 octobre, le conseil de laboratoire a voté la motion suivante. Au regard des consignes du comité de soutien, cette motion est « gardée en réserve », les autorités françaises demandant de ne pas publiciser ces motions du fait des négociations en cours.

Victor Dupont, doctorant à l'IREMAM (Aix-Marseille Université) et au CEPED (Institut de recherche pour le développement/IRD), a été arrêté en Tunisie puis incarcéré sur ordre d'un tribunal militaire. Les accusations d'« atteinte à la sûreté de l'État » portées contre Victor sont infondées. En tant que membres de la communauté universitaire, nous, membres du CERAPS, – chercheurs, enseignants-chercheures, doctorantes et personnels de soutien à la recherche – exprimons toute notre solidarité à notre collègue et son amie, arrêtée le même jour. Institution de rattachement de l'un de ses co-directeurs de thèse, le CERAPS est particulièrement affecté par cette arrestation.

Victor ne faisait rien d'autre que son travail de doctorant et il est intolérable que la recherche scientifique soit ainsi réprimée. Comme de nombreuses associations professionnelles et de nombreux laboratoires de sciences sociales nous dénonçons cette arrestation arbitraire et appelons les autorités françaises et européennes, ainsi que les institutions concernées (MESRI, MEAE, IRD, CNRS, ERC), à agir pour obtenir leur libération immédiate.

3) Suites de la présentation de l'étude sur le racisme au sein du laboratoire

- Fatiha Ajbli doit remettre son rapport courant décembre.
- Un appel à volontaires sera lancé pour élargir le groupe de travail (à ce jour constitué de Margot Dazey, Clothilde Saunier, Audrey Safa, Anis Zerde, Younes Haddadi, Julien Talpin et Anne-Cécile Douillet)
- De nombreuses propositions ont émergé de la réunion de ce groupe de travail suite à l'AG du 3 octobre 2024, certaines concernant l'enseignement (maquettes, bibliographies), d'autres plus spécifiquement la recherche (programme du séminaire général, manifestations scientifiques), d'autres sont à l'intersection des deux (fléchage des postes et processus de recrutement).
- Parmi les propositions, celle d'organiser une formation sur les rapports sociaux de race à l'AG de fin d'année (début juillet) est retenue par le conseil.
- D'autres propositions sont débattues, sans que la discussion ne parvienne à une décision. Les propositions seront retravaillées dans le groupe de travail, présentées au conseil en mars et votées en AG en juillet. A notamment été débattue la question de savoir comment rendre obligatoires les formations proposées par le laboratoire (comme celle envisagée sur les rapports sociaux de race). Parmi les pistes envisagées, a été évoquée celle du conditionnement des

financements du laboratoire à la participation à ces formations et/ou aux AG. Les autres propositions discutées ont été l'introduction d'une conditionnalité du soutien du laboratoire à une JE, séminaire ou colloque à la présence de personnes racisées dans le comité scientifique et/ou parmi les intervenant·es.

4) Les discussions entre doctorant·es avant la visite de l'HCERES ont révélé que certain·es ne sont pas bien informé·es des possibilités de financement des activités de recherche par le laboratoire. Cela concerne en particulier des doctorant·es non financées et des doctorant·es arrivant en cours d'année (financement CIFRE ou sur contrat de de recherche). En complément des informations déjà diffusées, un document synthétique de présentation des grands principes sera rédigé et mis en ligne et, surtout, diffusé auprès de chaque nouvelle inscrit·e. Le conseil rappelle par ailleurs qu'il est du devoir des directions de thèse d'informer leurs doctorant·es des règles de fonctionnement du laboratoire.

5) Suppression éventuelle du compte X du Ceraps

Suite aux prises de position d'Elon Musk et aux modalités de gestion de X, le conseil d'unité décide de la suppression du compte X du CERAPS d'ici janvier prochain.
Un compte Linkedin du CERAPS est actif depuis quelques mois.

6) Demande d'association de Fatiha AJBLI : le conseil répond favorablement à cette demande.

3. Demandes de financement

Porteur/porteuse	Objet	Montant demandé	Montant accordé/commentaires	Evaluation de l'empreinte carbone prévisionnelle (en KG eCO2)
Chloé LEBAS	Aide Ouvrage collectif	750,00 €	ok	
Nicolas KACIAF	Contribution revue "Politiques de Communication"	760,00 €	Ok	
Eric SANGAR	Participation Congrès International	1 770,00 €	3 interventions sont prévues lors du congrès, dont une animation de TR - OK	2 052
Lépinay, Dazey, Douillet	Demande MRSP	650,00 €	ok	
J-G Contamin et D.Reignier	Participation ForInCIP 2024	1 000,00 €	Ok	
Paula Cossart	Traduction articles Participations	1 876,00 €	OK, à titre exceptionnel (il s'agit d'articles prenant place dans un n° coordonné par un membre du labo mais qui ne sont pas écrits par des membres du laboratoire)	
Dazey, Souanef, Zerde	JE Racisme	1 500,00 €	OK	588
DJEDJE Zako Jean-Marie	Publication Thèse 2 tomes	1 310,00 €	OK	
Ghillebaert Christian-Pierre	Déplacements colloque	139,00 €	OK	
	TOTAL	**9 755,00 €**	**- €**	**2640,00**

4. Rappel : prochain conseil le 16 janvier 2025

Anne-Cécile Douillet
Directrice du CERAPS